



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

Le 2 juin 2026

INSTALLATION DU COMITÉ DE LA CHARTER ROMAIN JACOB LANDAIS

ORDRE DU JOUR



Prise de paroles

- Présentation Handidactique
- Diagnostic du territoire
- Priorités du CDCRJ des Landes
- Signature de la charte



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

PRISE DE PAROLE

Gilles Clavreul, Préfet des Landes

Pascal Jacob, Président de l'association Handidactique

Gaëlle Choquer-Marchand, Directrice des politiques sociales et familiales à la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Magali Valiorgue, Conseillère départementale



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

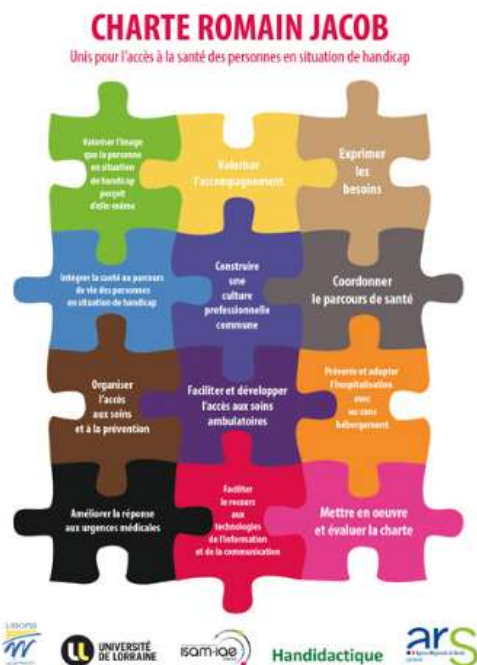
Landes

PRESENTATION HANDIDACTIQUE

- Contenu de la charte
- Carte des CDRJ
- Signataires de la charte
- Résultats Handifaction
- Priorités des CDCRJ

PRESENTATION HANDIDACTIQUE

CONTENU DE LA CHARTE



12 recommandations pour un meilleur accès aux soins des personnes vivant avec un handicap

La charte Romain Jacob impose aujourd'hui un accès au droit commun, notamment par rapport à :

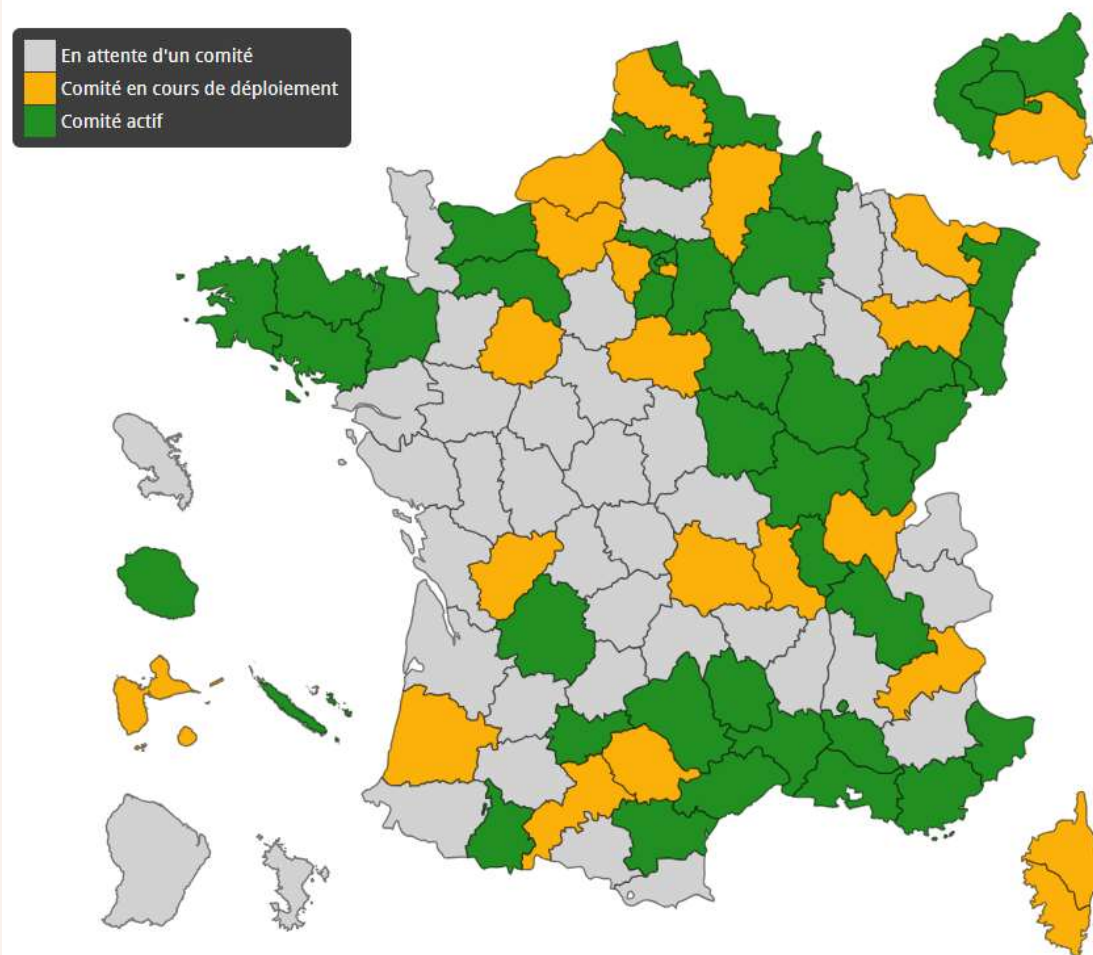
- L'accès aux soins ;
- L'accessibilité ;
- Le droit au répit ;
- L'accès à l'emploi ;
- L'aide aux aidants ;
- L'inconditionnalité de l'accompagnement au quotidien

La Charte Romain Jacob est née de la volonté des personnes vivant avec un handicap d'améliorer leur accès aux soins.

Elle a été rédigée en 2014, suite à plusieurs séries de réunions impliquant des personnes vivant avec un handicap, des soignants et des représentants de l'administration, sous l'égide de l'association Handidactique. À travers 12 grands principes, elle s'impose comme le véritable guide éthique de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.

PRESENTATION HANDIDACTIQUE

LES COMITES LOCAUX DE LA CRJ



PRESENTATION HANDIDACTIQUE SIGNATAIRES DE LA CHARTE

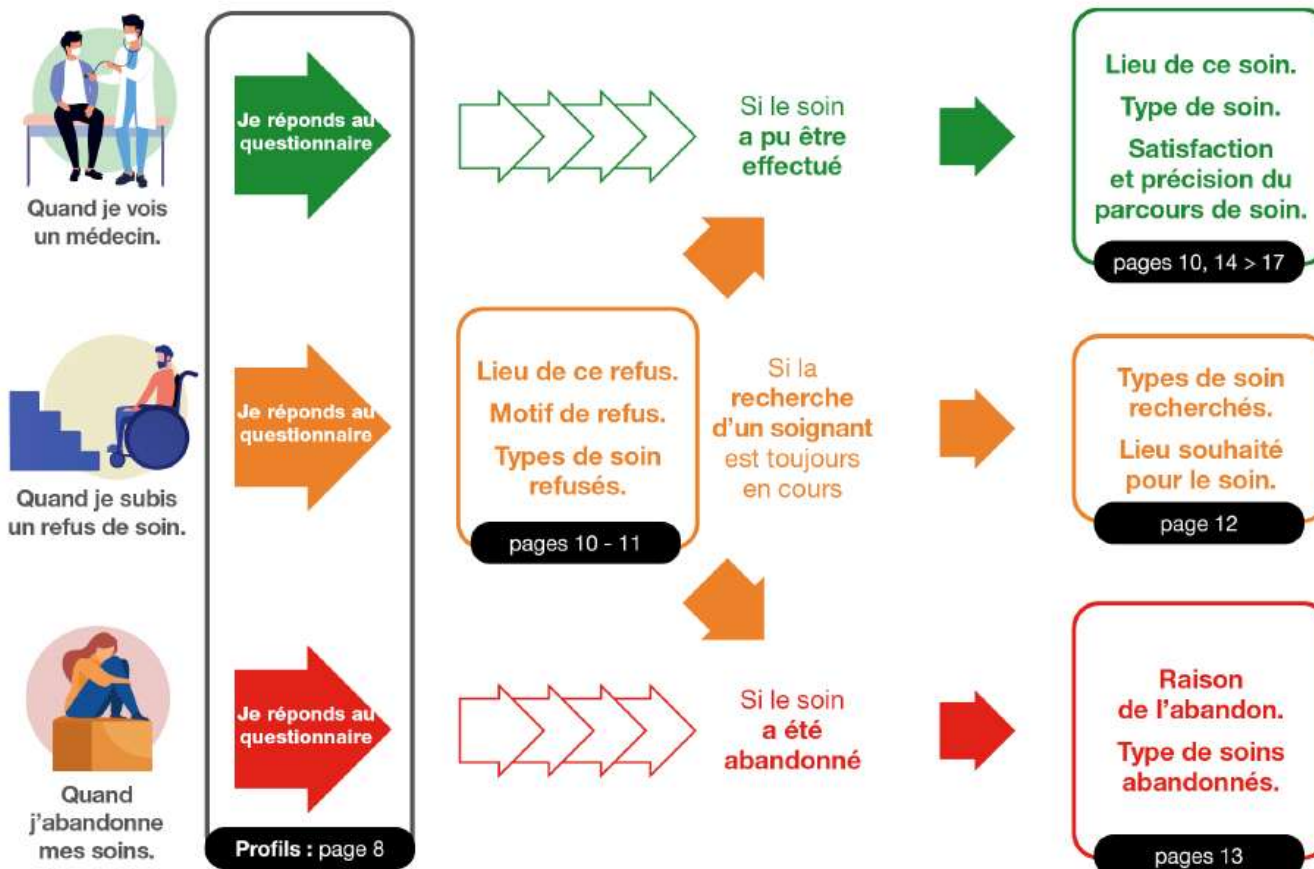


140 signataires en NA dont 12 dans les Landes

A l'occasion du 20^e anniversaire de la loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes vivant avec un handicap, la Préfecture des Landes, le Conseil Départemental, la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH), la communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan, l'ARS, la CAF, France Travail, la CPAM, la MSA, le centre hospitalier de Mont-de-Marsan, le dispositif d'appui à la coordination PTA Santé Landes et l'ADAPEI pour la Communauté 360 ont signé la charte Romain Jacob le 2 juin 2025.

PRESENTATION HANDIDACTIQUE HANDIFACTION

Plan de réponse au questionnaire



[Handifaction - Le baromètre de l'accès aux soins du handicap - Accueil](#)

PRESENTATION HANDIDACTIQUE

RÉSULTATS HANDIFACTION NA



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

Assurance Maladie — handifaction — Baromètre — Nouvelle-Aquitaine		Du 1 avril 2025 au 31 mars 2026											
Synthèse des départements de la région		Effectif régional sur la période : 15274 réponses											
	Effectif	Personnes soignées	Personnes non soignées	Taux de soins sans refus	Taux de refus de soin	Taux d'abandons de recherche	Satisfaction globale	Taux de refus avant d'avoir pu effectuer leur(s) soin(s)	Taux d'acceptation de l'accompagnement	Taux de réponses obtenues aux questions posées	Taux de prise en compte de la douleur	Taux de soins effectués par le médecin généraliste	Taux de soins effectués de l'hôpital
France entière	174 694	72 %	28 %	66 %	18 %	16 %	1,5 / 3	9 %	87 %	87 %	75 %	34 %	33 %
Nouvelle-Aquitaine	15274	70 %	30 %	64 %	20 %	17 %	1,4 / 3	10 %	86 %	88 %	76 %	33 %	33 %
Charente (16)	1024	65 %	35 %	59 %	21 %	20 %	1,3 / 3	10 %	88 %	85 %	72 %	37 %	33 %
Charente-Maritime (17)	2252	67 %	33 %	60 %	20 %	19 %	1,4 / 3	10 %	84 %	87 %	75 %	34 %	32 %
Corrèze (19)	661	67 %	33 %	60 %	23 %	17 %	1,3 / 3	10 %	89 %	91 %	76 %	29 %	37 %
Creuse (23)	424	59 %	41 %	51 %	22 %	27 %	1,1 / 3	13 %	74 %	82 %	77 %	28 %	39 %
Dordogne (24)	1004	62 %	38 %	53 %	26 %	22 %	1,3 / 3	15 %	88 %	90 %	75 %	30 %	30 %
Gironde (33)	3174	72 %	28 %	65 %	20 %	15 %	1,5 / 3	10 %	85 %	87 %	76 %	33 %	31 %
Landes (40)	978	79 %	21 %	73 %	16 %	11 %	1,5 / 3	8 %	85 %	86 %	74 %	30 %	33 %
Lot-et-Garonne (47)	710	61 %	39 %	53 %	23 %	24 %	1,3 / 3	13 %	91 %	89 %	75 %	34 %	30 %
Pyrénées-Atlantiques (64)	1820	78 %	22 %	73 %	15 %	13 %	1,6 / 3	7 %	91 %	88 %	77 %	36 %	29 %
Deux-Sèvres (79)	1026	65 %	35 %	59 %	24 %	17 %	1,3 / 3	10 %	84 %	87 %	72 %	32 %	36 %
Vienne (86)	1111	75 %	25 %	69 %	17 %	15 %	1,5 / 3	8 %	88 %	90 %	79 %	35 %	37 %
Haute-Vienne (87)	1090	75 %	25 %	69 %	17 %	14 %	1,5 / 3	8 %	88 %	89 %	78 %	30 %	41 %



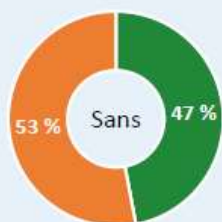
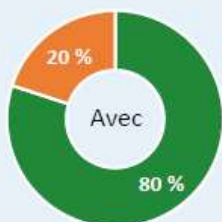
PRESENTATION HANDIDACTIQUE

RÉSULTATS HANDIFACTION LANDAIS

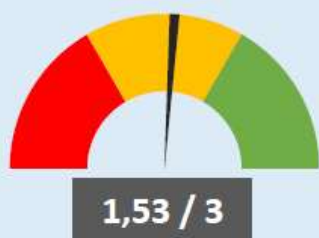
Parcours de soin



Taux de soin selon la possession d'un médecin traitant



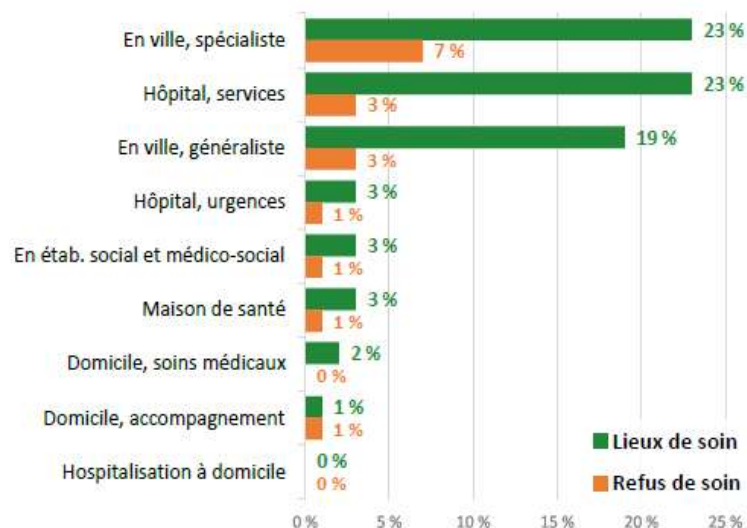
Satisfaction de tous les répondants



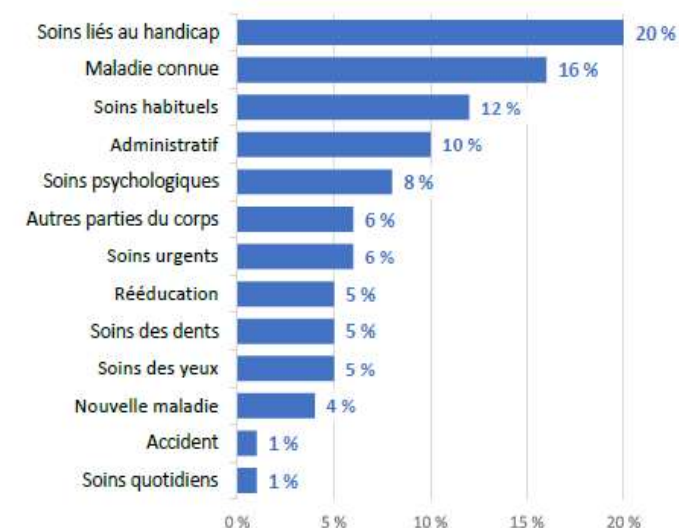
Satisfaction des personnes ayant pu effectuer leurs soins



Lieux de soin et de refus



Types de soin



Répondants ayant posé des questions au soignant



Réponses obtenues

86 %

Répondants ayant besoin d'un accompagnant pour leur soin



Accompagnant accepté

85 %

Douleur prise en compte

74 %

PRESENTATION HANDIDACTIQUE

PRIORITES DES CDRJ

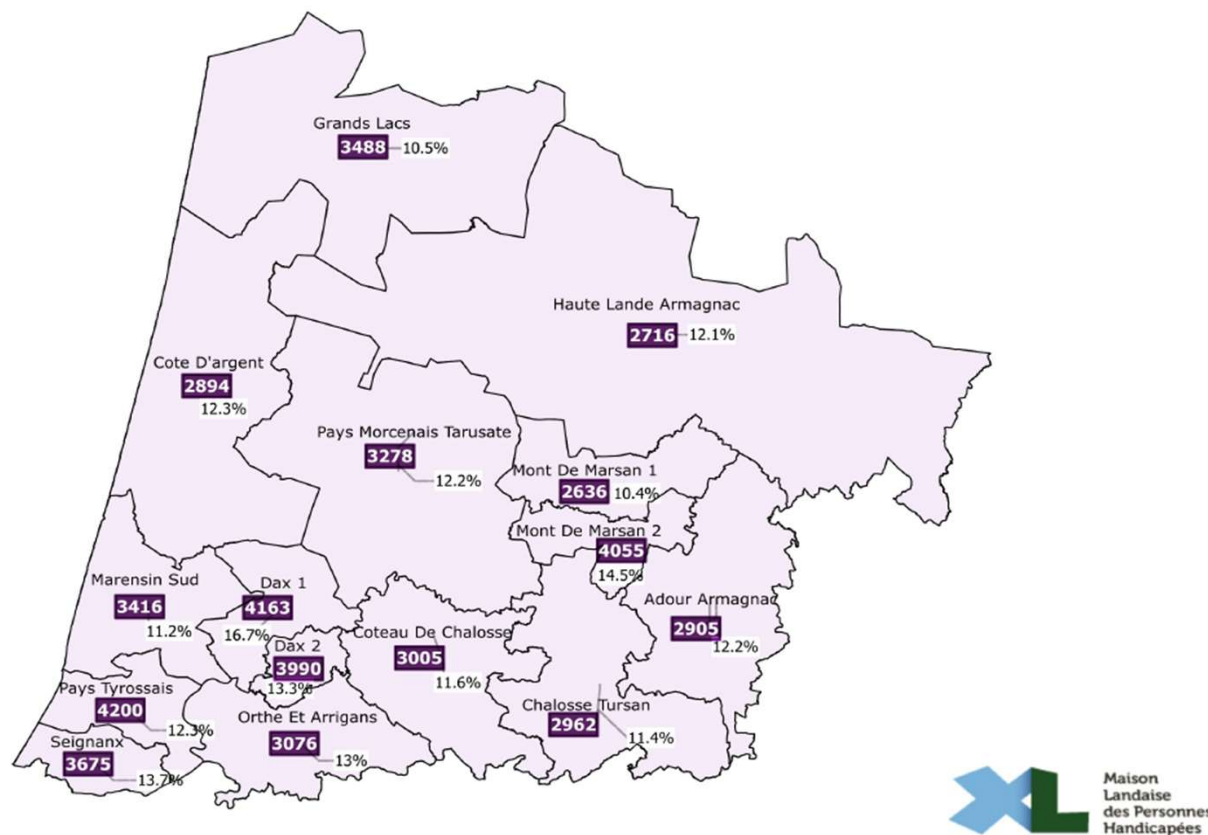


- **Renforcer la prévention**, afin de réduire le recours à l'hôpital et les situations non programmées.
- **Déployer des maisons de santé pluriprofessionnelles de type Romain Jacob**, pour structurer une offre de soins de proximité adaptée et pallier les insuffisances actuelles de la médecine de ville.
- **Lever les obstacles aux transitions de parcours**, notamment entre les différentes étapes de vie (enfance, adolescence, âge adulte).
- **Renforcer la formation des professionnels de santé**, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et de lutter contre les refus de soins.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE CARTOGRAPHIE PAR CANTON

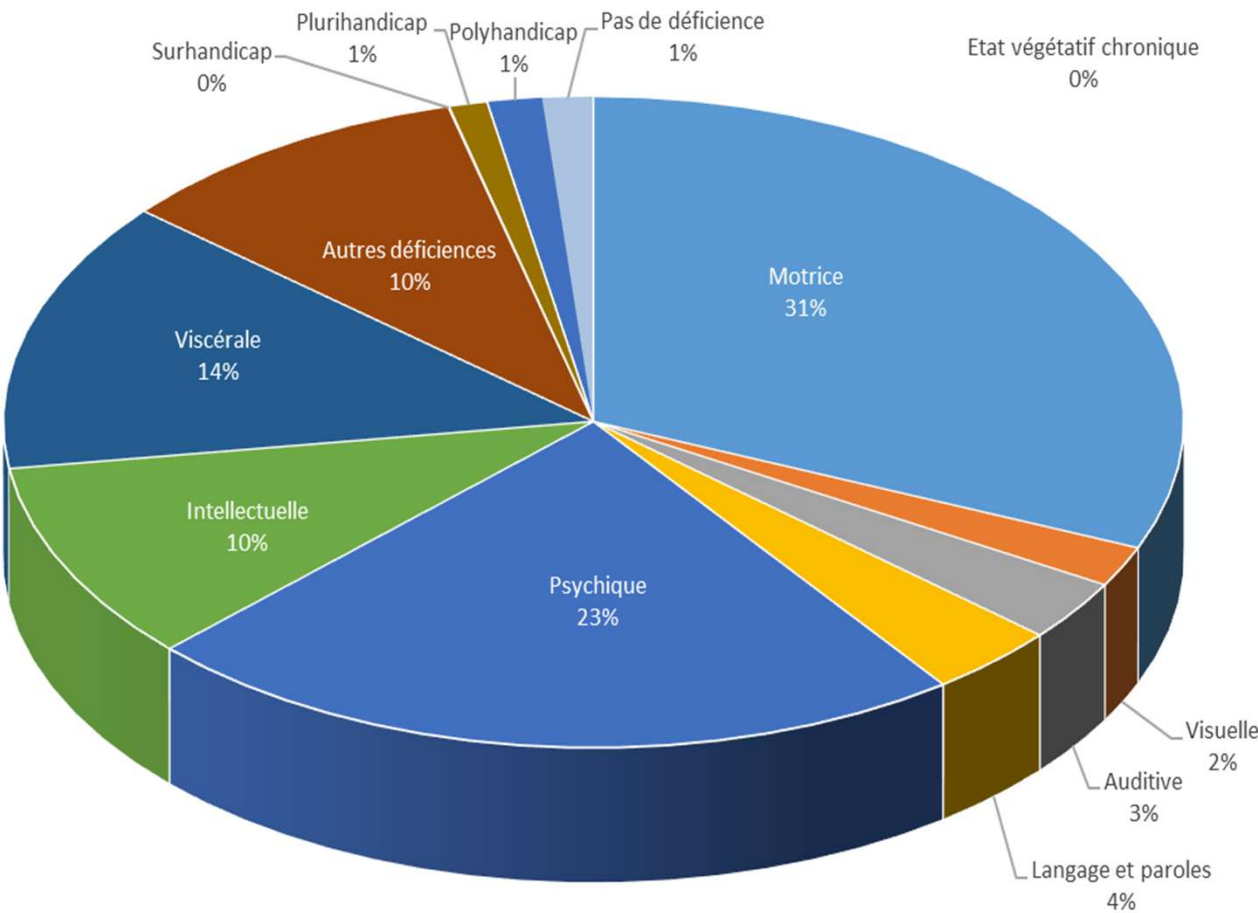
Répartition par canton du nombre de personnes en SITUATION de handicap ayant un droit ouvert à la MLPH au 1er janvier 2026

+ 48 personnes résidant hors du département



- 50 655 personnes ont au moins un droit ouvert à la MLPH au 1^{er} janvier 2026
- Elles représentent 11,4% de la population landaise

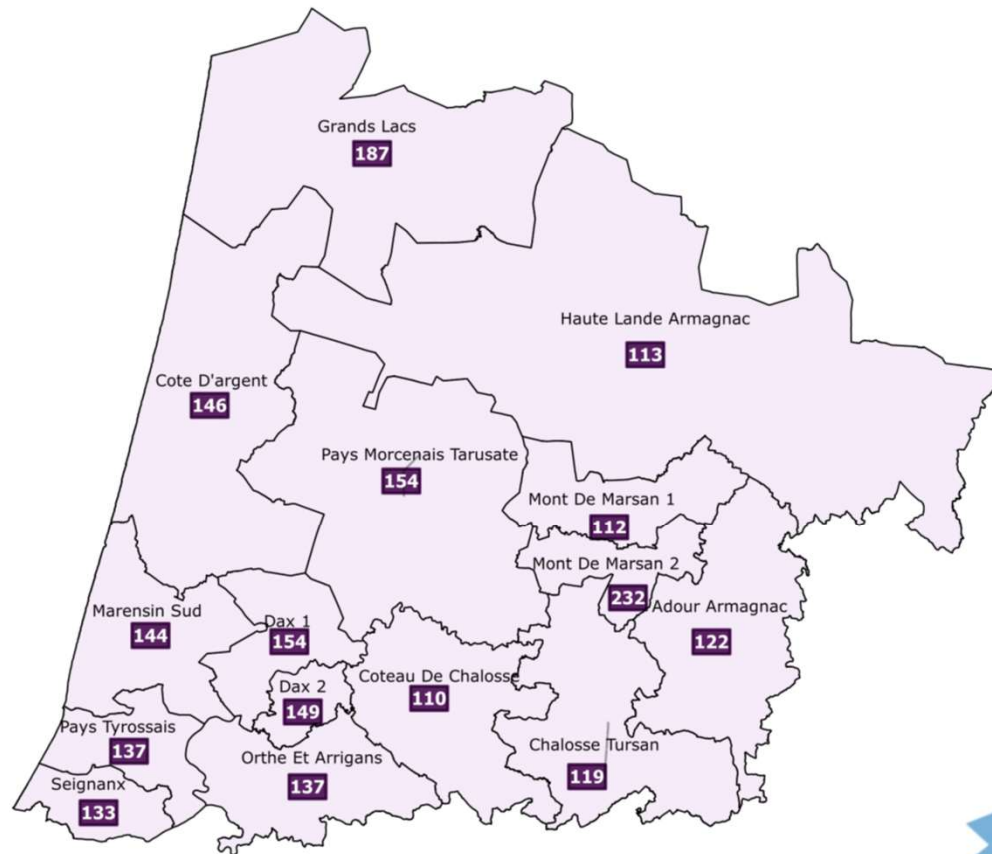
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



Répartition des personnes
ayant un droit ouvert selon
le type de déficience
au regard des dossiers ayant
pu être codés
au 1^{er} janvier 2026 (42 398)

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE CARTOGRAPHIE PAR CANTON

Cartographie des BÉNÉFICIAIRES de la PCH au titre de
l'aide humaine au 1er janvier 2026



- 2 739 personnes ont un droit ouvert à la Prestation de Compensation du Handicap au titre des aides humaines au 1^{er} janvier 2026

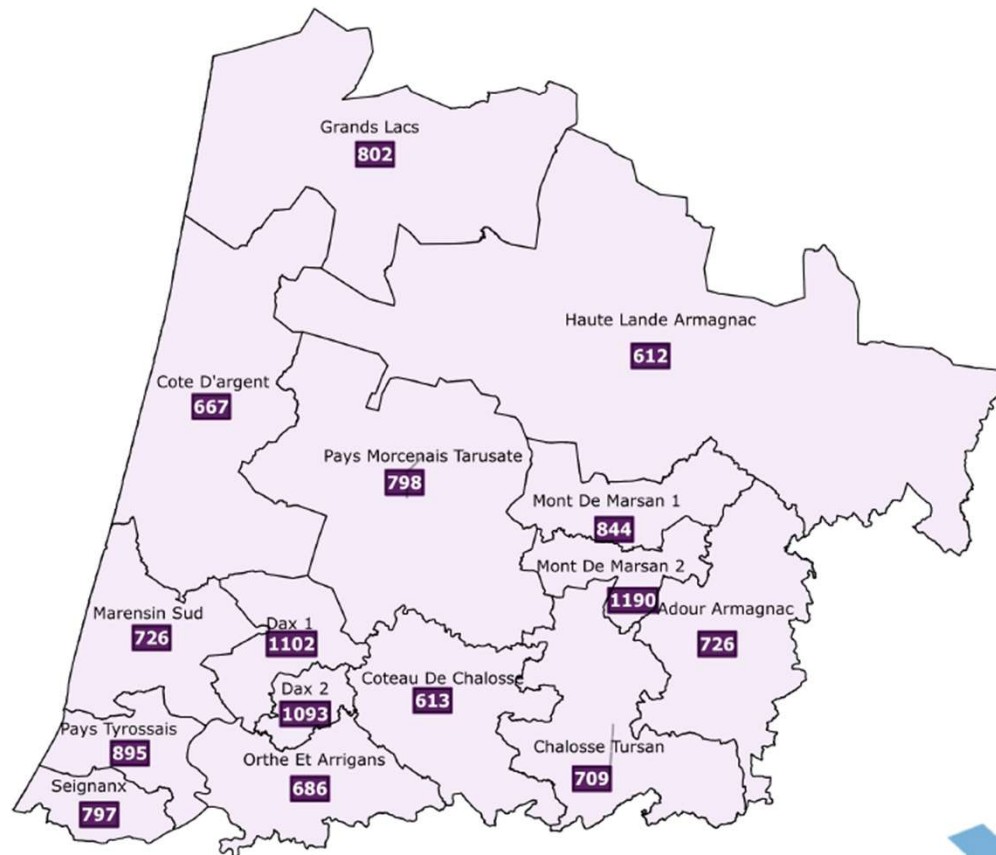
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE CARTOGRAPHIE PAR CANTON



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

Cartographie des personnes ayant une AAH
en cours de droit à la MLPH au 1er janvier 2026



 Maison
Landaise
des Personnes
Handicapées

- 2 893 personnes ont un droit ouvert à l'Allocation aux Adultes Handicapés au 1^{er} janvier 2026

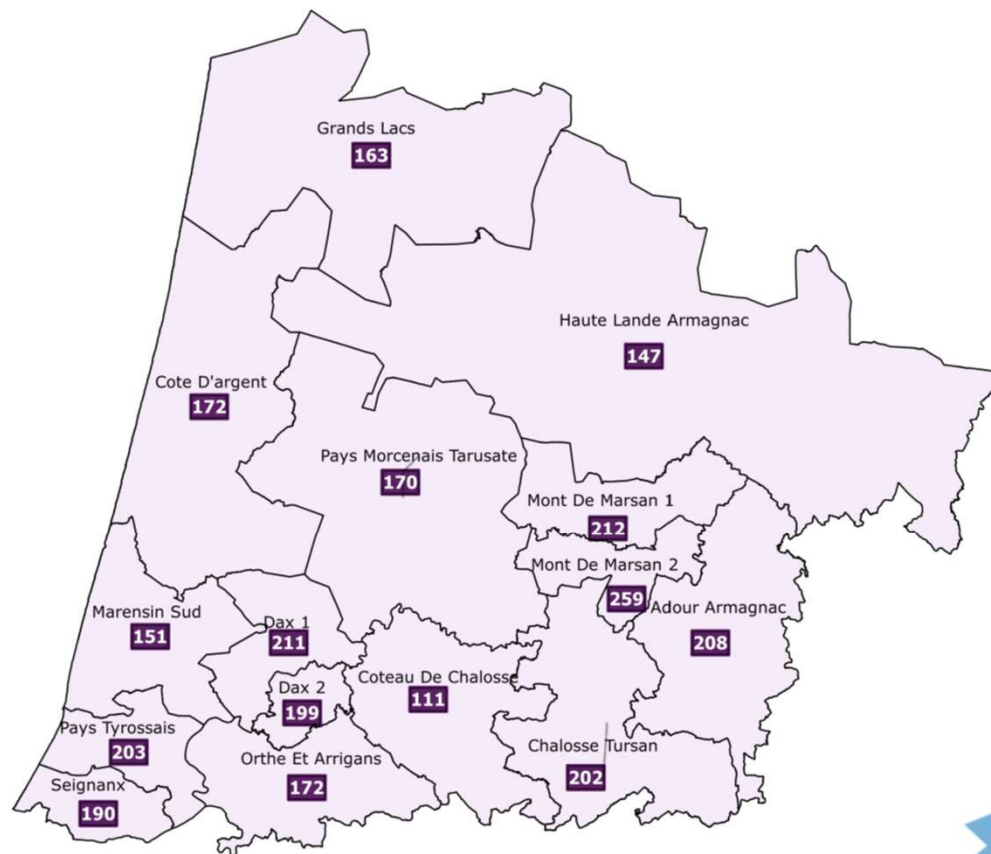
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE CARTOGRAPHIE PAR CANTON



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

Cartographie des ENFANTS ayant une AEEH
en cours de droit ouvert à la MLPH au 1er janvier 2026

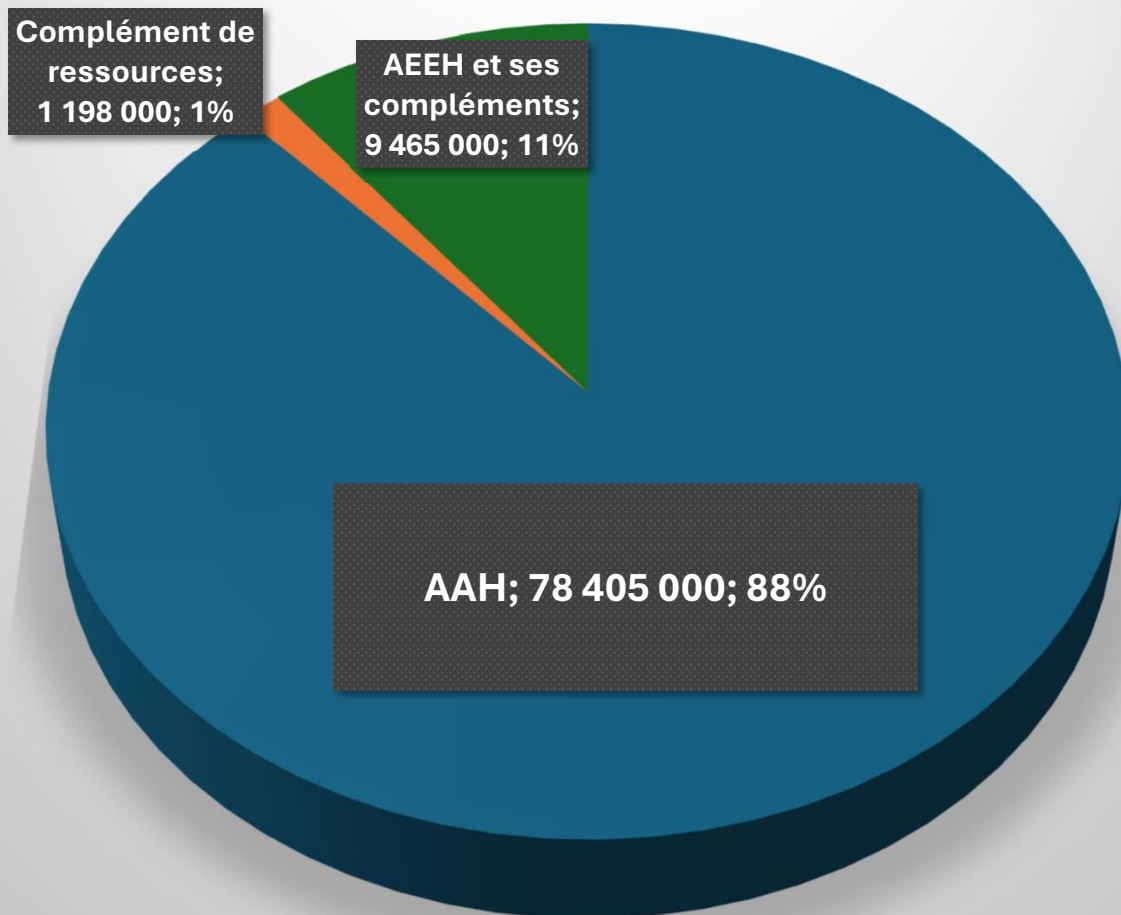


Maison
Landaise
des Personnes
Handicapées

- 2 893 personnes
ont un droit ouvert
à l'Allocation
d'Education de
l'Enfant Handicapé
au 1^{er} janvier 2026

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Montants financés en 2024 par la CAF et la MSA



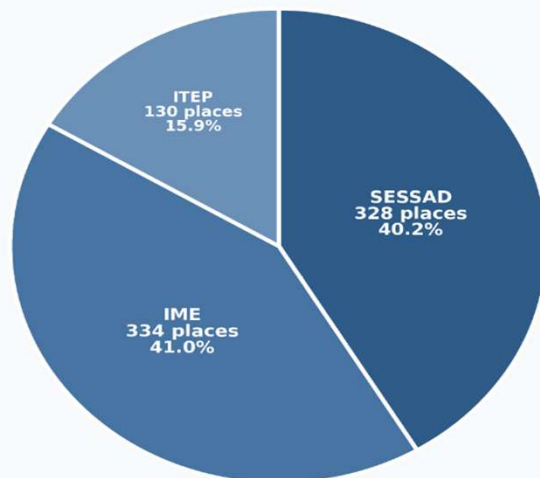
- **89 068 000 €** consacrés
- Plus de 11 000 personnes en situation de handicap concernées

Sources: CAF et MSA

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE – ESMS PH ENFANTS

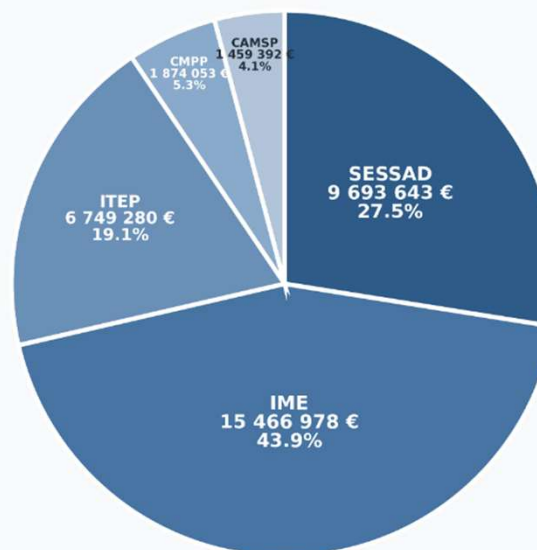
Répartition des places

Total : 792 places



Dotation budgétaire

Total : 35 243 346 €

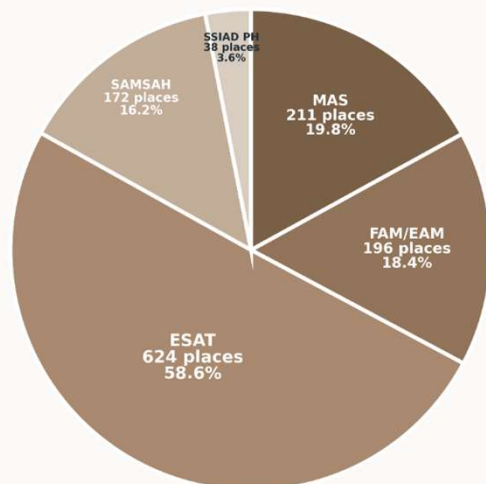


- **35 243 346 €** (en 2025) de dotation budgétaire pour les établissements et services PH enfants
- 21 ESMS
- 792 places

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE – ESMS PH ADULTES

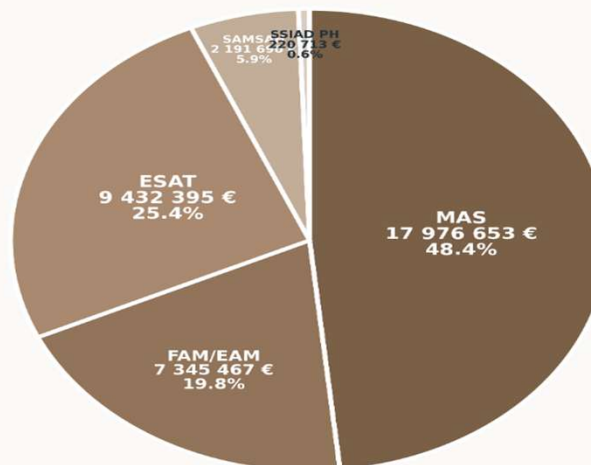
Répartition des places

Total : 1 241 places



Dotation budgétaire

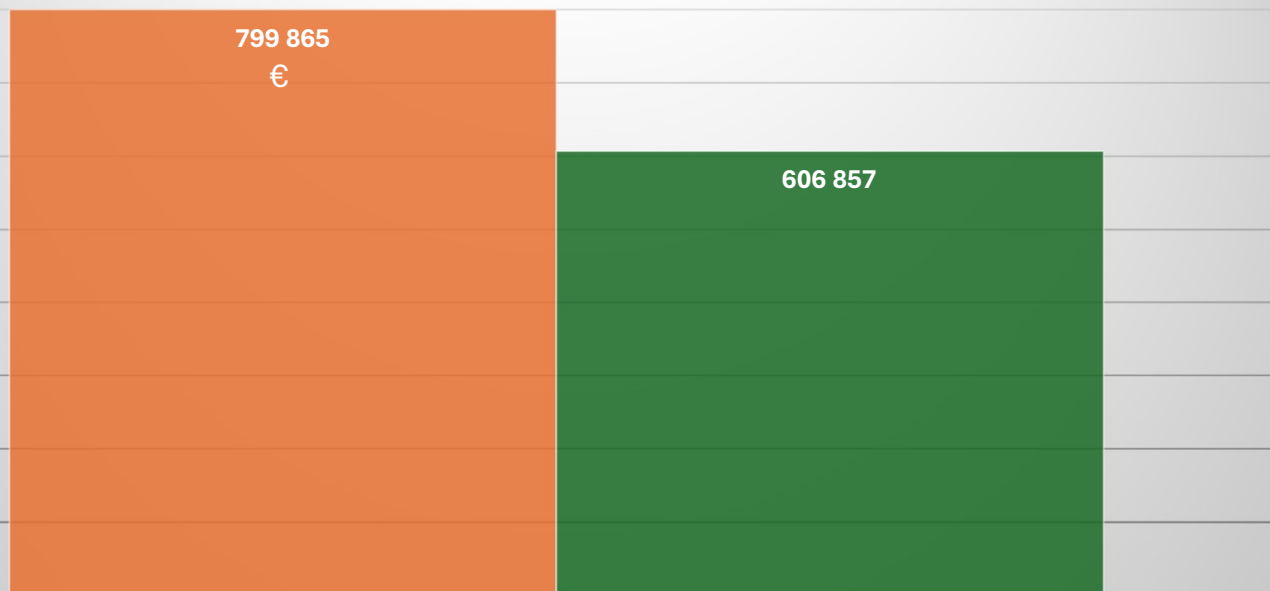
Total : 37 166 918 €



- **37 166 918 €** (en 2025) de dotation budgétaire pour les établissements et services PH adultes
- 27 ESMS
- 1 241 places

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE – FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES ARS ESMS PH ENFANTS ET ADULTES

Crédits non reconductibles 2024 (ARS)



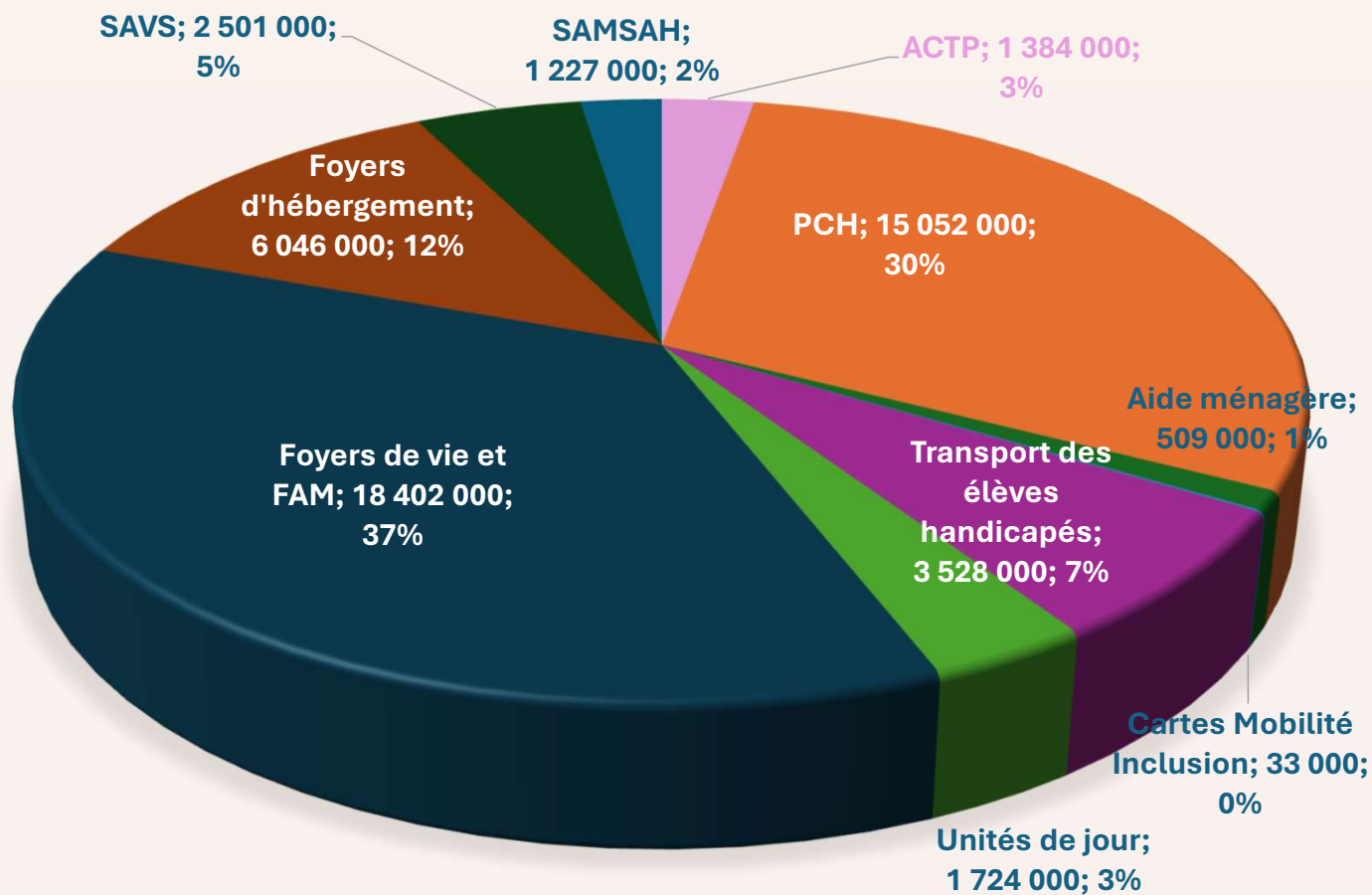
TOTAL CNR

■ ADULTES ■ ENFANTS

- Total crédits non
reconductibles financés par
l'ARS (en 2024) :
1 406 722 €

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

MONTANTS FINANCÉS EN 2024 PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES



- 50 406 000 € consacrés
- Plus de 4 000 personnes en situation de handicap concernées

Source : Conseil départemental des Landes

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ANNUAIRES ACCESSIBILITÉ



L'annuaire de l'accessibilité Santé.fr est renseigné par les professionnels eux-mêmes, volontairement. Il permet d'améliorer l'accès aux soins de tous en adressant tous les types de besoins et valorise ce qui peut l'être, du bâti à la prise en charge.

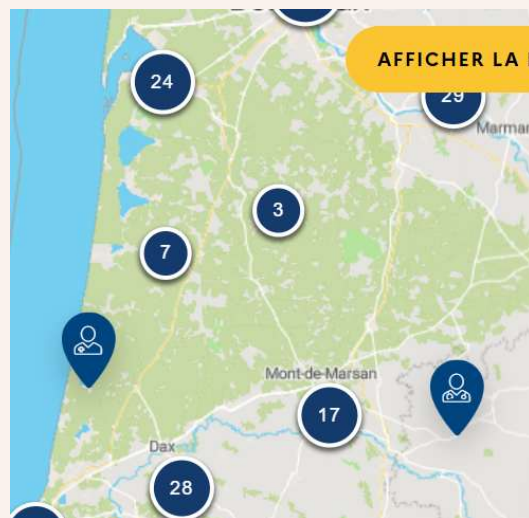
Environ 160 inscrits dans les Landes : [Annuaire de l'accessibilité des cabinets | Santé.fr](#)

Une plateforme collaborative générale

<https://aceslibre.beta.gouv.fr/>



Professionnels de
santé, inscrivez-vous
dès maintenant !



DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

ACTION LOCALE EMBLÉMATIQUE

- HANDIPRIM -



Dans les Landes, le projet serait porté par la CPTS de l'Adour avec comme partenariat le GCS ClinicAdour.

Parcours du patient coordonné par une infirmière coordinatrice de parcours du GCS.
Secrétariat dédié et formé du GCS.

Pour les lieux de consultations :

Un espace dédié pour les consultations de médecine générale au GCS, consultations assurées par des médecins généralistes libéraux volontaires de la CPTS,

Un cabinet de chirurgie dentaire à Aire sur l'Adour,

Le GCS pour les consultations de spécialistes.

PRIORITÉS DU CDCRJ 40



- Faire signer la charte au-delà de la santé auprès des acteurs du territoire
- Faire rayonner le baromètre Handifaction
- Avoir une approche inclusive sociale et médico-sociale de l'accès aux droits / soins.

PRIORITÉS DU CDCRJ 40

AVOIR UNE APPROCHE INCLUSIVE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE DE L'ACCÈS AUX DROITS / SOINS



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

- **L'articulation entre les acteurs**

- Renforcer la formation des professionnels à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment celles présentant des troubles du neurodéveloppement, en particulier les troubles du spectre de l'autisme.
- Améliorer la diffusion de l'information relative aux dispositifs existants afin de faciliter leur mobilisation et d'optimiser les réponses apportées.

PRIORITÉS DU CDCRJ 40

AVOIR UNE APPROCHE INCLUSIVE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE DE L'ACCÈS AUX DROITS / SOINS



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

- **Accessibilité et mobilité dans un département vaste comme les Landes**
 - Renforcer l'accessibilité physique des établissements pour les personnes à mobilité réduite et les personnes présentant des déficiences sensorielles, tout en intégrant également les besoins des personnes en situation de handicap intellectuel ou présentant des troubles du spectre de l'autisme (signalétique adaptée, outils de guidage, lisibilité des espaces, aménagements spécifiques).
 - Développer l'accessibilité numérique, notamment via des supports et sites internet conçus en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
 - Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, en rendant plus lisible l'offre existante et en la renforçant.
 - Faire des transports un axe prioritaire, en particulier en milieu rural, ceux-ci constituant un élément structurant du parcours des personnes en situation de handicap.

PRIORITÉS DU CDCRJ 40

AVOIR UNE APPROCHE INCLUSIVE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE DE L'ACCÈS AUX DROITS / SOINS



- **Information, sensibilisation à la vie affective et sexuelle et accès à une prise en charge gynécologique**

Rappel :
- Seules 34% des femmes en ESMS ont un suivi gynéco
- 85% n'ont jamais eu de mammographie



Handigynéco vise à améliorer l'éducation à la sexualité et l'accès aux soins gynécologiques des femmes accueillies dans les établissements médico-sociaux, et spécifiquement les FAM, MAS et EAM.

Objectifs : Favoriser l'accès à la prévention, au dépistage et aux soins courants gynécologiques des femmes accueillies en FAM et MAS
Sensibiliser tous les usagers et les professionnels de ces établissements à la vie affective et sexuelle

Handigynéco repose sur l'intervention de sages-femmes libérales, volontaires et formées au préalable aux spécificités des handicaps, et également sur la volonté des établissements médico-sociaux soucieux d'améliorer le suivi gynécologique et l'accompagnement de la vie intime et sexuelle de leurs résidents.

Concrètement, elle s'appuie à la fois sur l'intervention de ces sages-femmes libérales lors de consultations gynécologiques longues auprès de femmes en situation de handicap et également sur l'animation d'ateliers collectifs de sensibilisation à la vie affective et sexuelle et aux violences faites aux femmes, destinés aux résidents et aux professionnels de ces structures.

PRIORITÉS DU CDCRJ 40

AVOIR UNE APPROCHE INCLUSIVE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE DE L'ACCÈS AUX DROITS / SOINS



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

- **Le « Parcours de soins préCOces et COordonnés du Nouveau-né » vulnérable (COCON)**

Le parcours Cocon est porté par le réseau de périnatalité en Nouvelle-Aquitaine (RPNA) qui accompagne les professionnels de santé qui prennent soin des femmes enceintes, des nouveau-nés et des enfants.

Les missions du RPNA sont :

- Aider les professionnels à améliorer leurs pratiques grâce à des outils et des formations

Organiser le suivi dans toute la région des enfants nés prématurément ou fragilisés par des problèmes de santé à la naissance

- Accompagner les femmes dans la grossesse et le suivi de son enfant

Le parcours COCON permet :

- un accompagnement dès la naissance

- un suivi médical spécialisé

- des soins précoces pour soutenir le développement de l'enfant où son cerveau est particulièrement réceptif afin d'améliorer son devenir

COCON permet donc de proposer aux nouveau-nés à risque de troubles du neuro-développement, de par leur histoire néonatale, un suivi de consultations spécialisées dès leur sortie d'hospitalisation.

PRIORITÉS DU CDCRJ 40

AVOIR UNE APPROCHE INCLUSIVE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE DE L'ACCÈS AUX DROITS / SOINS



- Répit parental



COMITE DE LA CHARTE ROMAIN JACOB DANS LES LANDES



- Groupes de travail thématiques animés par CAF/ARS/MLPH : 1 par semestre
- Comité de suivi : 1 par an

Avez-vous des thématiques souhaitées ?

RAPPEL DES 3 PROPOSITIONS



- Formation et sensibilisation des professionnels
- Travailler sur accessibilité et la mobilité dans les Landes
- Rendre la société plus inclusive

NOUVEAUX SIGNATAIRES DE LA CHARTRE



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes



Clinique Aire-sur-l'Adour

Agir ensemble pour la santé
et l'avenir des jeunes !





Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Landes

MERCI